

**Animateur :** Marcel Buisson

**Secrétaire :** Bérengère Sucharyna

**Membres présents :** Mme Béatrice Gavaille, MM. Rachid Ben Ahmed, Philippe Faure, Laurent Fouché, Jean-Marie Fourgeau, Florent Gémeau, Jean-Louis Hauquin, Laurent Parizel, Max Roulon, Eric Thouraud, Jean-Luc Vernet.

**Membre excusé :** M. Jean-Marc Ferchaud.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil
- Ordre du jour

### 2° Sujets « Pour décision »

- Création d'un bureau de la commission.
- Périodicité des réunions.
- Expérimentation désignation délégués sur les matches D1

### 3° Sujets « Pour information et échanges »

- Bilan des désignations
- Actions prévues et réalisées
- Procédure remboursement des frais kilométriques
- Procédure des désignations départementales
- Formation recrutement délégués
- Désignations Coupes départementales

## ACCUEIL

La commission s'est réunie le lundi 14 mars 2022 à 19h00 au siège du District de Football de la Charente, salle Jean-Louis Dauphin.

Le dernier PV du 19 octobre 2020 est approuvé sans modification.

La commission, suite à la pandémie et aux décisions de suspension des championnats, ne s'était plus réunie depuis cette date.

La commission passe à l'ordre du jour.

## SUJETS POUR DECISIONS

### **Constitution d'un Bureau de commission :**

La commission juge qu'il serait judicieux de constituer un bureau pour gérer ses missions et projets, qui sera composé, en dehors de l'animateur et de la secrétaire d'un délégué fédéral, d'un délégué régional et d'un délégué départemental. Elle décide à l'unanimité de sa composition :

Marcel Buisson, animateur  
Bérengère Sucharyna, secrétaire,  
Philippe Faure, délégué fédéral,  
Laurent Parizel, délégué régional,  
Jean-Louis Hauquin, délégué départemental.

Le Bureau se réunira selon les besoins pour gérer les affaires courantes et/ou urgentes.

### **Périodicité des réunions de la commission :**

La commission se réunira systématiquement chaque année en séance plénière courant du mois de mars sur convocation. Il sera organisé une collation après ladite réunion. Une autre réunion plénière pourrait être organisée en début ou fin de saison selon l'actualité.

## Retour sur expérience Délégation D1 :

- Demander à la fin de la saison aux clubs D1 un retour sur l'expérimentation « délégué ».
- Etudier avec le Comité de direction la poursuite de cette action pour la saison 2022/2023 dans des conditions restant à préciser.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Bilan des désignations :

L'ensemble des délégués charentais a réalisé actuellement 322 désignations sur des matches de tous niveaux allant du Championnat National 2 au Championnat District.

En dehors des désignations classiques, la commission a assuré, cette saison, la couverture de matches pour le club de Soyaux à domicile à cause de problèmes rencontrés avec ses supporters (11 matches).

### Conformément aux décisions prises à la dernière réunion, toutes les actions prévues ont été ou sont en cours de réalisation :

- Rédaction d'une fiche guide adaptée aux Délégations Départementales.
- Accompagnement des trois délégués départementaux sur une désignation par Philippe Faure.
- Rédaction d'un rapport obligatoire à chaque désignation, vérification et archivage des rapports.
- Suppression de la feuille de recettes coupes trop complexe et peu utile. Conséquence : modification du règlement financier de matches coupes départementales approuvé par le Comité de direction sur le PV n° 8 du 17.01.2022
- Expérimentation de désignation d'un délégué par journée sur les matches retour D1, opération en cours réalisée à 50%, enveloppe financière respectée.

### Rappel de la procédure du remboursement des frais kilométriques :

Les indemnités kilométriques pour les délégations peuvent être perçues de deux manières :

- si c'est un club qui est à l'origine de la demande, le remboursement en frais réels à 0,401€ du Km, à charge du club, est systématique et réglé par virement du service comptable du District.

- si la demande émane du District, le délégué a le choix entre le remboursement en frais réels tel qu'indiqué ci-dessus à charge du District ou le remboursement défiscalisé sur la base de 0,321€ du km géré également par le service comptable du District.

Cas particulier des matches de 5ème division et des matches Jeunes, le délégué doit se faire rembourser sur place par le club demandeur.

### **Procédure des désignations départementales :**

L'animateur ou son suppléant se charge des désignations. Toute désignation fait l'objet d'un contact préalable entre l'animateur et le délégué choisi. Une fois validée, ce dernier est informé par mail de sa désignation.

Ce système est efficace et approuvé par la commission. L'animateur, compte tenu de délais parfois courts, demande à chacun d'être réactif à ses sollicitations.

### **Recrutement des délégués :**

Un appel à candidature a été fait par mail à tous les clubs charentais en début de saison. Quelques rares contacts ont ainsi été établis mais sans suite positive. La commission fait le constat d'échec de la démarche.

La commission pense que le fait de continuer à faire des désignations sur les matches départementaux à l'avenir reste la meilleure solution pour susciter certaines vocations, cette action permet, de plus, aux délégués départementaux d'acquérir de l'expérience.

### **Désignations Coupes départementales :**

La commission procède à la désignation des 12 délégués pour les 1/4 de finale des coupes départementales 2022 qui se réalise sans problème compte tenu des échanges courtois et respectueux de l'assemblée lors de la présente réunion.

Un rappel du nouveau règlement financier Coupes doit être appliqué dès ce week-end. Il se trouve sur le Site District : Documents - Règlement compétitions – Coupes seniors : voir Art. 14 règlements financiers.

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 14/03/2022

- **Décision 01** : Création d'un Bureau → Validé
- **Décision 02** : Périodicité des réunions → Validé
- **Décision 03** : Poursuite désignations sur matches District avec accord du Comité de direction → Validé

-----

**La date de la prochaine réunion sera décidée ultérieurement et fera l'objet d'une convocation par mail.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

-----

***L'animateur***  
***Buisson Marcel***

***La Secrétaire***  
***Sucharyna Bérengère***